



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

07.12.2017

Date de révision

Date de mise en

application

01.12.2017

1. Dénomination de la fonction

Manager d'applications

Code fonction

2.03.037

2. But de la fonction

Assurer le bon fonctionnement des applications utilisées pour soutenir les processus métier et de s'assurer que les applications remplissent les exigences souhaitées.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- assurer la surveillance et la maintenance de l'exploitation courante des applications et de sa documentation. Coordonner les activités servant au suivi de la disponibilité, de la restauration (continuité), des performances et des capacités des applications;
- conseiller les utilisateurs et les informer en cas d'interruption ou de dérangement;
- traiter et chiffrer les dérangements / erreurs et assurer le support de deuxième niveau;
- gérer les demandes de changement et le développement évolutif des applications; planifier l'introduction des nouvelles versions; collaborer pour les tests, le lancement et les spécifications;
- assurer la coordination entre le service informatique et les utilisateurs, également avec l'équipe de développement;
- participer aux groupes de projets dans le cadre du développement et de la maintenance d'interfaces entre les différentes applications;
- participer au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances;
- exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie.

4. Exigences de la fonction

Diplôme ES d'informaticien ou d'informaticienne de gestion assorti d'une expérience professionnelle dans le domaine considéré.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	I	A	G	Cl. max. 15
Points	34	9	49	5	41	Total 138